

académies
Caen
Rouen

RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté, Égalité, Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dossier de presse des examens 2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Les chiffres et dates clés des examens 2019 dans la région académique Normandie

Le baccalauréat

36 284 candidats en Normandie

7 542 dans le Calvados

6 144 dans l'Eure

4 813 dans la Manche

2 706 dans l'Orne

15 079 en Seine-Maritime

et **25 482** candidats aux épreuves anticipées en classe de première en Normandie

19 046 candidats au baccalauréat général

7 420 candidats au baccalauréat technologique

9 818 candidats au baccalauréat professionnel

Âge du candidat le plus jeune : **15 ans**

Âge du candidat le plus âgé : **60 ans**

Candidats en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement d'épreuve : **3 260**

Candidats en formation continue : **447**

Candidats non scolarisés : **933**

212 centres d'examen

8 369 examinateurs et correcteurs

Calendrier des épreuves

Épreuves du baccalauréat général et technologique
Épreuves écrites : du 17 juin au 24 juin 2019

Épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique
Épreuves écrites : du 17 juin au 19 juin 2019

Épreuves du baccalauréat professionnel
Épreuves écrites : du 17 au 19 juin 2019

Publication des résultats

Baccalauréat général et technologique
Résultats du premier groupe : 5 juillet 2019
Résultats du second groupe : 8 et 9 juillet 2019

Épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique
Résultats : 10 juillet 2019

Baccalauréat professionnel
Résultats du premier groupe : 5 juillet 2019
Résultats du second groupe : 8 et 9 juillet 2019

Le diplôme national du brevet (DNB)

41 143 candidats en Normandie

8 399 dans le Calvados

7 979 dans l'Eure

5 851 dans la Manche

3 404 dans l'Orne

15 510 en Seine-Maritime

Calendrier des épreuves

Épreuves écrites
Français - Mathématiques : jeudi 27 juin 2019
Histoire-Géographie/Enseignement Moral et Civique - Sciences - Langue vivante étrangère : vendredi 28 juin 2019

Publication des résultats

Date d'affichage des résultats sur le site et dans les établissements scolaires : 10 juillet 2019

Accès grand public depuis les sites web académiques : www.ac-caen.fr et www.ac-rouen.fr

Sommaire

Les chiffres et l'organisation des examens

- Les chiffres clés de la session 2019 du baccalauréat page 6
- Le calendrier des épreuves du baccalauréat et la publication des résultats page 8
- Les résultats de la session 2018 du baccalauréat page 9
- Le diplôme national du brevet (DNB) page 10
- Les examens de la voie professionnelle de niveaux V et IV page 11
- Le brevet de technicien supérieur (BTS) page 12
- Le développement de la dématérialisation page 13
- La lutte contre la fraude page 14
- Le dispositif de conservation des notes page 15

L'ouverture internationale

- L'ouverture internationale du baccalauréat page 16

Les nouveautés

- Le nouveau baccalauréat 2021 page 18

Les chiffres et l'organisation des examens

01

Les chiffres clés de la session 2019 du baccalauréat

) Le nombre de candidats - académie de Caen

Séries*	Calvados	Manche	Orne	Canada	USA	St Pierre et Miquelon	Total 2019	Rappel 2018
Bac général								
L	748	485	312	43	24	6	1 618	1 583
ES	1 450	830	441	136	205	10	3 072	3 058
S	2 089	1 302	706	271	222	13	4 603	4 621
Total	4 287	2 617	1 459	450	451	29	9 293	9 262
Bac technologique								
STMG	720	538	272				1 530	1 428
STI2D	285	197	110				592	646
STD2A	34						34	34
ST2S	263	159	116				538	510
STL	77	61	13				151	178
Hôtellerie	33	20					53	59
TMD	5						5	11
Total	1 417	975	511				2 903	2 866
Bac professionnel								
Services	1 030	594	480			15	2 119	2 267
Production	808	627	256			12	1 703	1 830
Total	1 838	1 221	736			27	3 822	4 097
Candidats aux épreuves anticipées**	5 627	3 547	1 819	449	464	35	11 941	12 101
Nombre total d'inscrits	13 169	8 360	4 525	899	915	91	27 959	28 326

* Séries générales : L - Littéraire ; ES - Économique et Sociale ; S - Scientifique

* Séries technologiques : STMG - Sciences et Technologies du Management et de la Gestion ; STI2D - Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable ; ST2A - Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués ; ST2S - Sciences et Technologies de la Santé et du Social ; STL - Sciences et Technologies de Laboratoire ; Hôtellerie ; TMD - Techniques de la Musique et de la Danse.

** Toutes séries confondues

Épreuves anticipées de français en première (L, ES, S et séries technologiques) - Sciences (L et ES) - Histoire et géographie (STD2A, STI2D et STL) - Gestion (STMG).

)) Le nombre de candidats - académie de Rouen

Séries*	Eure	Seine-Maritime	Afrique occidentale***	Total 2019	Rappel 2018
Bac général					
L	525	1 221	92	1 838	1 819
ES	1 130	2 525	719	4 374	4 419
S	1 469	3 813	808	6 090	6 189
Total	3 124	7 559	1 619	12 302	12 427
Bac technologique					
STMG	861	1 531	246	2 638	2 590
STI2D	369	821		1 190	1 171
STD2A		33		33	540
ST2S	87	458		545	303
STL	65	211		276	172
Hôtellerie	24	33		57	32
TMD		24		24	21
Total	1 406	3 111	246	4 763	4 729
Bac professionnel					
Services	788	1 952		2 740	2 785
Production	826	2 457		3 283	3 363
Total	1 614	4 409		6 023	6 148
Candidats aux épreuves anticipées**	4 302	10 187	2 031	16 520	14 831
Nombre total d'inscrits	10 446	25 266	3 896	39 608	38 131

* Séries générales : L - Littéraire ; ES - Économique et Sociale ; S - Scientifique

* Séries technologiques : STMG - Sciences et Technologies du Management et de la Gestion ; STI2D - Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable ; ST2A - Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués ; ST2S - Sciences et Technologies de la Santé et du Social ; STL - Sciences et Technologies de Laboratoire ; Hôtellerie ; TMD - Techniques de la Musique et de la Danse.

** Toutes séries confondues

Épreuves anticipées de français en première (L, ES, S et séries technologiques) - Sciences (L et ES) - Histoire et géographie (STD2A, STI2D et STL) - Gestion (STMG).

*** Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal.

Les chiffres et l'organisation des examens

02

Le calendrier des épreuves du baccalauréat et la publication des résultats

)) Calendrier des épreuves

Épreuves du baccalauréat général et technologique

Épreuves orales et facultatives : à partir du 27 mars 2019

Épreuves écrites : du 17 au 24 juin 2019

Épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique

Épreuves orales : du 24 juin au 2 juillet 2019

Épreuves écrites : du 17 au 19 juin 2019

Épreuves du baccalauréat professionnel

Épreuves facultatives : à partir du 25 mai 2019

Épreuves pratiques : à partir du 28 mai 2019

Épreuves écrites : du 17 au 19 juin 2019

)) Des épreuves écrites sur six jours

Afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les candidats, les épreuves écrites des séries générales et technologiques se déroulent sur **six journées**, du **17 au 24 juin inclus**.

Le calendrier du baccalauréat professionnel n'a pas été modifié car il permettait déjà l'organisation de ces aménagements.

Cette répartition sur six jours garantit des journées de huit heures d'épreuves au maximum pour les candidats bénéficiant d'un temps de composition majoré d'un tiers. Seuls quelques candidats passant les épreuves anticipées et terminales en même temps, ainsi que les candidats bénéficiant, par dérogation, d'un tiers temps supplémentaire, ont des journées d'épreuves supérieures à huit heures.

)) Publication des résultats

Baccalauréat général

Résultats du premier groupe : 5 juillet 2019

Résultats du second groupe : 8 et 9 juillet 2019

Baccalauréat technologique

Résultats du premier groupe : 5 juillet 2019

Résultats du second groupe : 8 et 9 juillet 2019

Baccalauréat professionnel

Résultats du premier groupe : 5 juillet 2019

Résultats du second groupe : 8 et 9 juillet 2019

Les chiffres et l'organisation des examens

03

Les résultats de la session 2018 du baccalauréat

) Taux de réussite de la session 2018 (en %)

	Caen 2018	Rouen 2018	France 2018
Baccalauréat général	91,4	90,6	91,1
Baccalauréat technologique	88,8	85,5	88,9
Baccalauréat professionnel	86,5	82,2	82,6
Total tous bacs	89,6	86,8	88,3

) Pourcentage de mentions obtenues en 2018 (en %)

	Caen	Rouen
Baccalauréat général	64,4	64,1
Baccalauréat technologique	51,6	51,9
Baccalauréat professionnel	57,7	58,9

Les chiffres et l'organisation des examens

04

Le diplôme national du brevet (DNB)

) Les candidats

2019											
Nombre de candidats	14	50	61	Canada	USA	SPM	Total Caen	27	76	Afrique	Total Rouen
Série collège	7 642	5 099	2 941	691	546	58	16 977	7 277	14 075	2 222	23 574
Série professionnelle	757	752	463			12	1 984	702	1 435		2 137
Total toutes séries	8 399	5 851	3 404	691	546	70	18 961	7 979	15 510	2 222	25 711

) Le calendrier des épreuves

27 juin 2019	
9 h 00	Français 1 ^e partie (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée)
10 h 30	Pause
10 h 45	Français 2 nd partie (rédaction)
14 h 30	Mathématiques
28 juin 2019	
9 h 00	Histoire-Géographie / Enseignement Moral et Civique
13 h 30	Sciences (pour la série générale : sciences de la vie et de la Terre et technologie - pour la série professionnelle : physique-chimie et technologie)
15 h 00	Langue vivante étrangère (candidats individuels)

) Session de remplacement

Une session de remplacement sera organisée en septembre 2019 ; pour les cas particuliers prévus par la réglementation (maladie, décès parental...).

) Cas particulier des élèves redoublants

(circulaire ministérielle n°2006-0019 du 13 février 2006)

Les redoublants de 3^e peuvent se représenter au DNB pour obtenir une mention en vue de l'obtention d'une bourse au mérite.

) Taux de réussite de la session 2018

	Taux de réussite Caen	Taux de réussite Rouen	Taux de réussite France
Toutes séries	88,4 %	86,6 %	87,1 %

Les chiffres et l'organisation des examens

05

Les examens de la voie professionnelle de niveaux V et IV

)) Nombre d'inscrits en 2019

Niveau***	Caen	Rouen
CAP	5 299	6 747
BEP	2 846	4 618
MC 5*	413	288
BP	530	703
MC 4**	17	10
BMA	32	11
DCG	216 DCG + 176 DSCG	402

)) Calendrier des épreuves

Les épreuves du domaine général ont eu lieu du **3 au 7 juin 2019 pour le niveau V** et du **7 au 19 juin pour le niveau IV**.

Les autres épreuves se déroulent entre la fin du mois de mai et la fin du mois de juin, en fonction des spécialités.

L'organisation de ces examens dépend notamment de la disponibilité des plateaux techniques nécessaires à la passation des épreuves professionnelles.

)) Taux de réussite de la session 2018

Niveau***	Caen	Rouen
CAP	85,2 %	75,0 %
BEP	89,3 %	81,6 %
MC 5*	86,9 %	81,6 %
BP	81,1 %	77,8 %
MC 4**	100 %	72,7 %
BMA	70,4 %	100 %
DCG	39,8 %	NR

* Mentions complémentaires de niveau V

** Mentions complémentaires de niveau IV

*** Niveaux : CAP - Certificat d'Aptitude Professionnelle ; BEP - Brevet d'Études Professionnelles ; BP - Brevet Professionnel ; BMA - Brevet des Métiers d'Art ; DCG - Diplôme de Comptabilité et Gestion ; DSCG - Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion.

Les chiffres et l'organisation des examens

06

Le brevet de technicien supérieur (BTS)

) Nombre d'inscrits en 2019

2019											
	14	50	61	Canada	USA	SPM	Total Caen	27	76	Afrique	Total Rouen
Nombre de candidats	2 112	882	428	-	-	-	3 422	731	2 600	-	4 331

) Calendrier des épreuves

Les épreuves ont commencé début mai et se poursuivent jusqu'à la fin du mois de juin.

) L'organisation et le déroulement des épreuves

Dans l'académie de Caen, les candidats se répartissent en **63 spécialités différentes**.

Dans l'académie de Rouen, **72 spécialités** sont proposées.

L'organisation de ces examens est inter-académique, au regard du faible nombre de candidats dans certains diplômes.

Les épreuves peuvent se dérouler sous la forme ponctuelle ou bien en contrôle en cours de formation.

) Taux de réussite de la session 2018

	2018	
	Caen	Rouen
Taux d'admis	78,5 %	76,6 %

Les chiffres et l'organisation des examens

07

Le développement de la dématérialisation

)) Un périmètre étendu pour la session 2019

Le ministère a choisi de déployer le dispositif à la fois sur le champ des examens et des concours.

Sont concernées cette année :

- Les épreuves anticipées de sciences dans 16 académies expérimentatrices via les applications Cyclades (organisation en remplacement de OCEAN) et Santorin (application en lien avec Cyclades, support de la dématérialisation des copies) ;
- Les copies relevant des centres AEFÉ à l'étranger sont dématérialisées et gérées via l'application viatique ;
- L'académie de Caen expérimente Cyclades en 2019 pour certains baccalauréats professionnels dans la perspective de la généralisation de Cyclades et de la dématérialisation des copies programmée progressivement dès 2020.

)) Spécificités du dispositif

Les candidats composent sur des copies spécifiques « numérisables ».

Les copies sont acheminées au rectorat et numérisées par la division des examens et concours.

Les corrections sont effectuées en ligne par les enseignants, sous la coordination des inspecteurs.

)) Avantages du procédé

Une fois numérisées, les copies sont gérées avec plus de facilité et de sécurité puisque la multiplication des transports de ces copies est ainsi évitée. De même, tout imprévu peut être résolu plus facilement, sans contrainte de lieu ou d'acteur (remplacement d'un correcteur, problème technique de locaux...). Les candidats peuvent également recevoir leur copie par voie électronique sans avoir à se déplacer.

Les chiffres et l'organisation des examens

08

La lutte contre la fraude

)) Mesures mises en oeuvre

Reconduction des dispositions prises depuis la session 2012 :

- signature par les personnels (agents de la division des examens et concours, de l'imprimerie, inspecteurs, concepteurs de sujets,...) de la charte de déontologie des examens publiée au Bulletin Officiel de l'éducation nationale le 12 avril 2012 ;
- affichage dans chaque salle de centre d'examen et lecture lors de la première épreuve d'une fiche d'information rédigée par le ministère relative notamment aux fraudes et aux sanctions encourues ;
- déploiement dans les centres d'épreuves de détecteurs de téléphones portables et de montres connectées.

)) Le surveillant de salle

En cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude, sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il dresse un procès verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude.

)) Le candidat suspecté de fraude

Même pris en flagrant délit, le candidat ne peut être exclu de la salle qu'en cas d'usurpation d'identité ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve.

Le jury délibère sur les résultats du candidat suspecté de fraude, mais aucun certificat de réussite, ni relevé de notes, ne peut lui être délivré avant le jugement de la section disciplinaire.

)) Le chef de centre

Sur la base du rapport du surveillant de salle, le chef de centre constitue un dossier de saisine qu'il envoie au recteur, accompagné de son avis sur la matérialité des faits constatés et l'opportunité de poursuivre.

)) Décision de la rectrice

C'est à la rectrice qu'il appartient d'engager ou non des poursuites devant la commission de discipline du baccalauréat, qui devra statuer **dans un délai de deux mois suivant la proclamation des résultats de la session.**

)) La commission disciplinaire

Le jugement des fraudes au baccalauréat relève d'une commission de discipline du baccalauréat, présidée par un professeur des universités ou un maître de conférences, désigné par la rectrice - chancelière des universités. Elle est également composée d'un inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), d'un inspecteur de l'éducation nationale (IEN), d'un chef de centre des épreuves du baccalauréat, d'un enseignant membre du jury de bac, d'un étudiant et d'un élève inscrit en terminale.

Les sanctions encourues par les fraudeurs vont du blâme à l'interdiction temporaire de se présenter à des examens ou de s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Les chiffres et l'organisation des examens

09

Le dispositif de conservation des notes

)) Au baccalauréat général et au baccalauréat technologique

Depuis la session 2016, les candidats au baccalauréat général et technologique peuvent demander à bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieures à 10, pendant les cinq sessions suivantes. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et contre les sorties sans diplôme du système éducatif.

Cette mesure de conservation de notes s'appliquait déjà aux sportifs de haut niveau, aux candidats handicapés ou atteints de maladie grave, qu'ils soient scolarisés ou candidats individuels, et qui peuvent conserver les notes même inférieures à 10.

)) Au baccalauréat professionnel

- Après avoir échoué à l'examen, tous les candidats au baccalauréat professionnel, quel que soit leur statut, conservent, au sein de la même spécialité et pendant cinq ans à compter de leur date d'obtention, le bénéfice de leurs notes **égales ou supérieures à 10** obtenues aux unités. Lors de la session suivante, le calcul de la moyenne générale s'effectue sur la base des notes conservées et des notes obtenues aux évaluations à nouveau réalisées.

- Les candidats issus de la formation professionnelle continue, de l'enseignement à distance et ceux qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle peuvent, s'ils ont présenté l'examen sous la forme progressive, choisir également de conserver et reporter, au sein de la même spécialité, dans les mêmes conditions, des notes **inférieures à 10** sur 20 obtenues aux unités.

)) Les mentions au baccalauréat

- La mention « Assez bien » est décernée aux bacheliers ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14 ;

- La mention « Bien » pour une note moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16 ;

- La mention « Très bien » pour une note moyenne au moins égale à 16.

)) La souveraineté du jury

Les décisions du jury ont un caractère définitif. Aucune intervention, aucun recours ne permet de le convoquer à nouveau, ni de provoquer une modification de sa décision si celle-ci a été prise en conformité avec les textes réglementaires.

Le candidat peut avoir communication de ses copies d'examen (soit auprès du rectorat, soit auprès du centre de jury, dans un délai maximum d'un an après la notification des résultats) mais, sauf erreur matérielle ou irrégularité de droit, cette communication ne peut entraîner une remise en cause des notes ou du résultat final de l'examen.

Le caractère souverain du jury est la garantie de son indépendance.

)) La publication des résultats

Les résultats sont affichés dans les centres de jurys et via le web, sur les sites web académiques :

<http://publinet.ac-caen.fr/publinet/resultats> et <http://ocean.ac-rouen.fr/publinet/rpub-aca/htm/index.htm>, pour les baccalauréats généraux, technologiques et professionnels.

L'ouverture internationale

10

L'ouverture internationale du baccalauréat

) L'Abibac

Ce parcours de formation aboutit à la délivrance simultanée du baccalauréat général et de l'Abitur (Allgemeine Hochschulreife) allemand. Les deux examens sont aménagés dans le cadre d'une concertation avec les autorités éducatives allemandes. Cette double délivrance ouvre les mêmes droits à ses titulaires dans les deux pays, notamment pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Cette délivrance simultanée ou Abibac, s'adresse à des élèves motivés. Ils sont en général issus d'une section européenne allemand en France ou d'une section bilingue de français en Allemagne. Ces élèves ont acquis un bon niveau dans la langue du partenaire.

Le dispositif repose sur des partenariats entre établissements français et établissements allemands permettant :

- des échanges d'élèves,
- une coopération entre les enseignants pendant le cursus de formation.

Les épreuves en français sont toutes celles qui correspondent à leur série et comptant pour le seul baccalauréat. Les épreuves en allemand correspondent à des épreuves spécifiques comptant à la fois pour le baccalauréat et pour l'Abitur : histoire-géographie (à l'écrit) et allemand (à l'écrit et à l'oral).

Les élèves ayant passé avec succès ces épreuves reçoivent, outre le diplôme du baccalauréat, une attestation de succès à l'Abitur. Cette attestation est délivrée par les autorités compétentes du Land de leur établissement partenaire.

Dans l'académie de Caen, 18 candidats sont inscrits pour la session 2019 au lycée Salvador Allende d'Hérouville-Saint-Clair.

Dans l'académie de Rouen, un établissement assure cette formation : le lycée Gustave Flaubert à Rouen. 17 candidats sont inscrits pour la session 2019 (24 candidats en 2018).

) Le Bachibac

Le Bachibac permet la délivrance simultanée du baccalauréat français et du bachillerato espagnol.

Les élèves qui l'obtiennent peuvent accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur espagnol.

L'organisation des épreuves s'effectue de la même manière que pour l'Abibac.

Dans l'académie de Caen, le lycée Charles de Gaulle de Caen prépare à ce double diplôme. 20 candidats passent leurs épreuves lors de la session 2019.

Depuis la rentrée 2012, le lycée Val de Seine du Grand-Quevilly prépare à la délivrance de ce diplôme. 27 candidats passent leurs épreuves terminales lors de la session 2019 (30 candidats en 2018).

)) L'Esabac

L'Esabac existe uniquement dans l'académie de Caen.

L'Esabac permet la délivrance simultanée du baccalauréat français et italien.

Les élèves qui l'obtiennent peuvent accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur italien.

Cette année, 9 candidats sont inscrits au lycée Augustin Fresnel de Caen.

)) L'Option Internationale Britannique (OIB)

En Normandie, deux lycées publics : Gustave Flaubert à Rouen et Salvador Allende à Hérouville-Saint-Clair, et un lycée privé Saint-Joseph au Havre, proposent une section OIB.

A la fin de ce cursus, les élèves possèdent un excellent niveau d'anglais (oral et écrit), des connaissances bi-culturelles, ainsi qu'une souplesse intellectuelle et culturelle, qui leur permet de devenir d'excellents étudiants en études supérieures en France, en Grande-Bretagne ou dans un autre pays anglophone. Ils deviennent ainsi d'excellents ambassadeurs de la qualité de l'enseignement et de la formation en Normandie.

Dans l'académie de Caen, 8 candidats passent cette option au baccalauréat en 2019.

Dans l'académie de Rouen, 55 candidats passent cette option au baccalauréat en 2018 (contre 56 à la session 2018).

Les nouveautés

11

Un nouveau baccalauréat en 2021

Le nouveau baccalauréat 2021 redonne au baccalauréat son sens et son utilité avec un examen remusclé et un lycée plus simple, plus à l'écoute des aspirations des lycéens, pour leur donner les moyens de se projeter vers la réussite dans l'enseignement supérieur.

)) Faire du baccalauréat un tremplin pour la réussite

Il n'y aura plus de série en voie générale mais des parcours choisis par chaque lycée en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

Le baccalauréat 2021 reposera pour une part sur un **contrôle continu** et pour une autre part sur des **épreuves terminales**.

L'épreuve anticipée écrite et orale de français se déroulera comme aujourd'hui en fin de première.

En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité auront lieu au printemps et deux épreuves se dérouleront en juin : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de première et terminale (cycle terminal).

Le contrôle continu sera composé d'épreuves communes organisées pendant le cycle terminal.

En route vers le
BACCALAURÉAT
2021

4 principes inchangés

1. Le bac est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20,
2. Il n'existe pas de note éliminatoire ou de note plancher,
3. Le système actuel de compensation et de mentions est maintenu,
4. L'oral des épreuves du 2nd groupe est maintenu en tant que seconde chance.

)) Une nouvelle organisation des enseignements

L'organisation du lycée général et technologique, comme les programmes d'enseignements, va évoluer pour préparer au nouveau baccalauréat. Il n'y aura plus de série en voie générale mais des parcours choisis par chaque lycée en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

Le lycée offrira trois types d'enseignements :

- Un large socle de culture commune, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir.
- Des **disciplines de spécialité** choisies par l'élève et s'accroissant entre la première et la terminale (**trois disciplines en classe de première puis deux en terminale parmi les trois suivies en première**). Ces disciplines bénéficient d'horaires significatifs permettant de proposer des programmes ambitieux et de donner du temps aux

élèves pour les apprentissages. Des enseignements facultatifs permettront, en outre, à l'élève de compléter son parcours.

Des enseignements nouveaux permettront aux élèves de partager une culture scientifique, d'apprendre à coder et de comprendre les grands défis du monde contemporain.

- Un **temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée** pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les élèves seront accompagnés selon les horaires prévus dans le cadre des marges d'autonomie des établissements (groupes à effectifs réduits, pédagogie différenciée, Mooc, etc.).

La voie technologique conserve son organisation actuelle en séries. Des ajustements seront apportés pour proposer un socle de culture commune articulé avec les enseignements de spécialité et l'aide à l'orientation.

Les **programmes d'enseignement ont été revus** pour les classes de première et de terminale, dans une logique d'exigence disciplinaire et de préparation à l'enseignement supérieur.

)) Les épreuves finales : 60 % de la note finale

Comme aujourd'hui, chaque lycéen présentera une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première. En classe de terminale, il présentera quatre épreuves finales :

- **Deux épreuves écrites** porteront sur les enseignements de spécialité choisis par le candidat.
- **Une épreuve écrite de philosophie** : pour tous, ce choix correspond à une tradition française et à la nécessité de conforter l'esprit critique dans la formation des jeunes générations.
- **Un oral d'une durée de 20 minutes** préparé tout au long du cycle terminal : savoir s'exprimer dans un français correct est essentiel pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle. Parce que l'aisance à l'oral constitue un marqueur social, il convient justement d'offrir à tous les élèves l'acquisition de cette compétence. L'épreuve orale repose sur la **présentation d'un projet préparé dès la classe de première** par l'élève.

Cet oral se déroulera **en deux parties** : la présentation du projet, adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par l'élève et un échange à partir de ce projet permettant d'évaluer la capacité de l'élève à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours de sa scolarité, notamment scientifiques et historiques. **Le jury sera composé de deux professeurs.**

)) Le calendrier des épreuves finales

Les **épreuves de spécialités** seront passées **au retour des vacances de printemps.**

Les **épreuves de français en première**, de **philosophie en terminale**, et l'**oral** auront lieu **à la fin du mois de juin** afin que toute l'année scolaire soit mise à profit.

)) Le contrôle continu : 40 % de la note finale

Le **contrôle continu** reposera sur des **épreuves communes** organisées au cours des années de **première et de terminale.**

À titre indicatif, ces épreuves communes pourront avoir lieu **en janvier et avril de l'année de première, puis en décembre de l'année de terminale.** L'organisation relèvera des établissements.

Pour garantir l'égalité entre les candidats et les établissements scolaires, une «**banque nationale numérique de sujets**» sera mise en place, les copies anonymes seront corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève. Une harmonisation sera assurée.

Les bulletins scolaires seront pris en compte pour une part limitée (10 %) de la note finale afin de valoriser la régularité du travail de l'élève.

)) L'évaluation des langues et l'ouverture européenne et internationale

Chaque élève étudiera **deux langues vivantes** comme aujourd'hui. **L'écrit sera évalué selon les standards européens dans le cadre des épreuves communes. L'oral sera apprécié d'après les mêmes standards, à partir de février de l'année de terminale**, selon les dispositions actuelles.

Parallèlement, **la logique de certification a vocation à se développer**, en direction d'abord des élèves qui suivent des cursus à dimension internationale (sections internationales, sections européennes, etc.) ou qui choisissent la spécialité Langues, littératures et cultures étrangères.

Les enseignements en langues étrangères (disciplines non linguistiques) seront développés comme la mobilité des élèves.

)) Pourquoi réformer le baccalauréat ?

Une transformation nécessaire du baccalauréat

L'examen ne prépare pas assez efficacement aux études supérieures auxquelles il donne pourtant accès.

L'organisation actuelle de l'examen repose sur des épreuves finales beaucoup plus nombreuses que chez nos voisins européens.

La concentration d'un grand nombre d'épreuves dans un temps très court n'est pas satisfaisante : elle ne récompense pas les efforts réalisés par les candidats dans la durée et pose des difficultés organisationnelles.

Si le baccalauréat est une clé d'entrée dans l'enseignement supérieur, il est **loin d'être un tremplin vers la réussite**. Le taux de réussite au baccalauréat général et technologique (environ 90 %) ne doit pas masquer une autre réalité : **61 % des étudiants ne parviennent pas au terme des études** dans lesquelles ils se sont initialement engagés.

Remuscler le baccalauréat général et technologique

Le baccalauréat est **un symbole républicain et un repère pour les élèves**. Il est devenu complexe dans son organisation et ne joue plus pleinement son rôle de tremplin vers l'enseignement supérieur.

Il est donc nécessaire de le repositionner en **le modernisant** :

- **Simplifier un examen** devenu trop complexe
- En faire **un véritable tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur**
- **Mieux prendre en compte le travail des lycéens et les accompagner dans la construction de leurs projets**

)) Une offre d'enseignements enrichie avec le nouveau lycée

Créer des enseignements nouveaux

Le nouveau lycée offre des enseignements nouveaux, comme les **sciences numériques et technologie** (1h30) pour tous les élèves de seconde, **un enseignement scientifique** (2h) pour tous les élèves de première et de terminale générale, et pour ceux qui le souhaitent, une nouvelle spécialité : **numérique et sciences informatiques**.

Enrichir et diversifier l'offre d'enseignements de la voie générale

Aujourd'hui, 84 % des lycées publics offrent les 3 séries, Littéraire, Scientifique et Economique et Sociale. À la rentrée 2019, 92 % des lycées publics proposeront au moins 7 enseignements de spécialité.

Aujourd'hui, 52 % des élèves reçoivent un enseignement de Mathématiques, de SVT et de Sciences-Physiques en première et en terminale. À la rentrée 2019, 100 % des élèves recevront, **à travers l'enseignement scientifique**, un enseignement de mathématiques, de SVT et de Sciences-Physiques.

Enrichir l'offre d'enseignements des lycées qui scolarisent les élèves socialement les plus défavorisés

Aujourd'hui, 82 % des lycées publics les plus défavorisés offrent les 3 séries, L, S, ES. À la rentrée 2019, 88 % des lycées publics les plus défavorisés offriront au moins 7 enseignements de spécialités.

Diversifier les parcours des élèves

Aujourd'hui, les élèves n'ont accès qu'aux enseignements proposés dans la série qu'ils choisissent. À la rentrée 2019, **tous les élèves peuvent choisir parmi tous les enseignements** proposés dans leur établissement.

Développer l'offre des enseignements les moins courants

Langues et cultures de l'antiquité (LCA) : aujourd'hui, l'enseignement obligatoire latin ou grec est proposé dans 12 % des lycées publics. À la rentrée 2019, il sera proposé dans 24 % des lycées publics.

Numérique et informatique : aujourd'hui, 3,5 % des élèves étudient l'informatique au lycée. À la rentrée 2019, tous les élèves de seconde générale et technologique étudieront **l'enseignement commun « sciences numériques et technologie »**.

Arts : aujourd'hui, 36 % des élèves de la série L étudient les Arts. À la rentrée 2019, 44 % des établissements publics proposeront l'enseignement de spécialité « Arts » qui comprend arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre arts du cirque.

VERS LE BACCALAURÉAT 2021

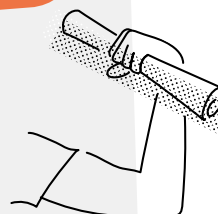
En seconde en 2018-2019

54 h

DÉDIÉES À
L'ORIENTATION ET À
L'ACCOMPAGNEMENT

○ SEPTEMBRE
2018

Test numérique
de positionnement
en français et
en mathématiques



JE ME RENFORCE
DANS LES FONDAMENTAUX

○ NOVEMBRE
2018

Première **semaine de l'orientation*** : les élèves commencent à réfléchir à leur projet d'avenir

 Renseignez-vous sur :
secondes2018-2019.fr

○ JANVIER
2019

Les élèves expriment leurs premières intentions. Le lycée informe les familles de l'offre proposée dans l'établissement ou à proximité : enseignements de spécialité en voie générale et séries en voie technologique

○ FÉVRIER
2019

Deuxième **semaine de l'orientation***

JE DIALOGUE
AVEC MA FAMILLE
ET MES PROFESSEURS

○ 2^E
TRIMESTRE

Conseil de classe

Les familles formulent leurs vœux :

- voie générale ou technologique
- 4 à 5 enseignements de spécialité en voie générale

○ 3^E
TRIMESTRE

Conseil de classe

Le chef d'établissement valide le passage en série technologique ou en voie générale. Dans ce dernier cas, les familles choisissent définitivement les 3 enseignements de spécialité. Dans les 2 voies, possibilité de choisir des enseignements optionnels

(*) Forum des métiers, présentation des filières de l'enseignement supérieur, etc.

Dossier de presse - Examens 2019
Académies de Caen et de Rouen

Contacts presse : Laure Cours-Mach - 02 31 30 16 35 - 06 79 31 21 09
Carole Fournier - 02 32 08 90 89 - 06 15 63 05 30

Conception et rédaction : Divisions des examens et concours - Service communication

Maquette et mise en page : Service communication - académie de Rouen

Crédits photos : Rectorat de Rouen - Fotolia